

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)**

**Séance du 15 AVRIL 2024**

**34-2024**

L'an deux mille vingt-trois et le **Lundi quinze avril** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire de Reillanne.

**Présents** : Claire Dufour, Muriel Lavault, Cécile Abbas, Marion Andlauer, Lucie Roux, Elodie Dominguez, Jean Cassini, Lucien Silvy, Isabelle Grenut, Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe, Jean-Yves Domalain.

**Procuration** : Sébastien Terrarova à Claire Dufour ; Christine Baptiste à Bernard Giorgi ; Francis Marguerite à Marion Adlauer

**Absents** : Françoise Simon, Xavier Bianchi, Jérôme Chevalier, Fabien Gervais-Briand.

**Secrétaire de séance** : Marion ANDLAUER

**Objet** : versement des subventions aux associations 2024

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif, une subvention est attribuée à de nombreuses associations dont la liste est référencée ci-dessous :

Amicale des sapeurs-pompiers	1 500.00
Amis des Arts	800.00
Anciens Combattants + S.F.	750.00
A.P.U.2M	800.00
France Palestine	100.00
Cercle de famille	1 000.00
Comité des fêtes	8 000.00
Compagnie T'émoi	800.00
Compagnie du Faubourg	800.00
Don du sang	500.00
Ecole de musique	13 000.00
Football club	5 000.00
Magma	1 400.00
Louveterie	100.00
L'œil du Largue	600.00
La Strada	900.00
Lecture et Culture	1 300.00
Le Poirier	500.00
Les Poulettes	300.00
Personnel communal	600.00
Popsteed	500.00
Prieuré de Carluc	400.00
Reillann'air la cabine	500.00
Ski-Club	2 500.00

Date de transmission de l'acte: 17/04/2024

Date de reception de l'AR: 17/04/2024

004-210401600-DE\_034\_2024-DE

A G E D I

Temps Dance and Co	800.00
Tennis club	600.00
Théâtre Mandin	600.00

Le Conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** : d'attribuer et de verser une subvention aux associations de la commune pour une somme totale de 44 550.00 € répartie comme indiqué ci-dessus,

**DIT** : que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2024 de la commune

**DONNE POUVOIR** : à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 15/04/2024

Le Maire, Claire DUFOUR



Date de transmission de l'acte: 17/04/2024

Date de reception de l'AR: 17/04/2024

004-210401600-DE\_034\_2024-DE

A G E D I